



DELUBAC PATRIMOINE

Reporting au 28 mars 2024

SFDR⁽¹⁾ Article 8

■ **ACTIF NET : 10,58M€**

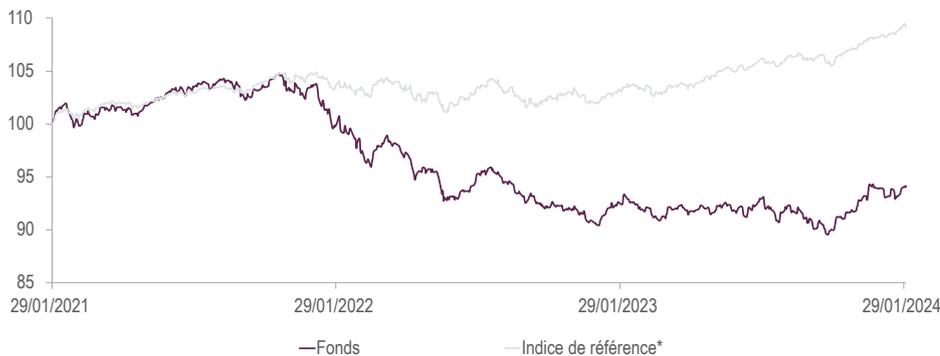
■ **VALEUR LIQUIDATIVE : 193,91€**

■ COMMENTAIRE DE GESTION

Un atterrissage en douceur de l'économie (soft landing) ou un non-atterrissage (no landing) sont désormais les scénarios privilégiés des marchés financiers. En effet, la croissance américaine continue d'être particulièrement bien orientée et même si le taux de chômage s'est dernièrement inscrit en légère hausse, il demeure extrêmement faible (3,9%). Des signes d'amélioration sont également visibles de l'autre côté de l'Atlantique avec plusieurs indicateurs avancés de la Zone Euro (IFO, PMI, Confiance du consommateur) en progression. Même la Chine montre des signes d'amélioration : les PMI manufacturiers et de service s'inscrivent tous deux au-dessus de 50, une première depuis douze mois. Ce contexte favorable s'accompagne d'une inflation qui décélère mais reste encore loin des objectifs des Banques Centrales. Les Institutions ont donc conservé leur biais restrictif lors de leur rendez-vous de mars en optant pour le statu quo monétaire pour la plupart d'entre elles (Fed, BCE, BoE) ou en procédant à un tour de vis dans le cas de la BoJ. Cet environnement profite logiquement aux actifs financiers. Les marchés obligataires affichent des performances positives grâce à leur portage favorable, en dépit de taux restés stables sur le mois. Les matières premières progressent fortement, tirées principalement par l'or (+9% en mars) qui profite d'une forte demande des Banques Centrales, mais aussi par le pétrole qui bénéficie de nouveaux quotas de l'OPEP et d'une baisse des stocks. Les marchés actions ne sont pas en reste (+4.2% pour l'EuroStoxx50 et +3.1% pour le SP 500 sur le mois) et franchissent de nouveaux points hauts.

Le fonds Delubac Patrimoine a enregistré une performance positive au cours de ce mois de mars, affichant un rendement de +0.85%. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance, on retrouve M-Convertible-IC avec 0.11%, AIM Lux C-Quadrat Europe Multicap avec 0.10% et H2O Multibonds FCP-IEC avec 0.09%. Concernant les mouvements sur ce fonds, il n'y a pas eu de modification de l'allocation.

■ ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE BASE 100 SUR 3 ANS



* Indice de référence :
 • Jusqu'au 24/05/2013 : 50% MSCI World en € (hors dividendes) + 50% JP Morgan Global Traded en €
 • Depuis le 24/05/2013 : 20% MSCI AC World en € (dividende réinvestis) + 80% Ester capitalisé

■ HISTORIQUE DES PERFORMANCES

Perf. cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	0,85%	1,81%	5,03%	3,86%	-5,49%	-3,20%	8,73%
Indice	0,90%	2,85%	4,99%	7,54%	9,62%	15,71%	28,33%
Ecart	-0,05%	-1,04%	0,04%	-3,69%	-15,11%	-18,91%	-19,60%

Perf. calendaires	2024 (YTD)	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Fonds	1,81%	3,84%	-12,70%	3,72%	-1,99%	9,29%	-6,21%
Indice	2,85%	6,18%	-2,53%	4,68%	1,54%	4,97%	-1,10%
Ecart	-1,04%	-2,33%	-10,16%	-0,96%	-3,53%	4,32%	-5,12%

Perf. annualisées	3 ans	5 ans	10 ans	Création			
Fonds	-	-	-	-1,87%	-0,65%	0,84%	-
Indice	-	-	-	3,11%	2,96%	2,53%	-
Ecart	-	-	-	-4,97%	-3,61%	-1,68%	-

■ L'ÉQUIPE DE GESTION



Sébastien LEGOFF
Directeur Général



Olivier BERTHIER
Directeur des gestions
quantitatives et global macro

■ STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds a une stratégie de constitution via des OPC uniquement, d'un portefeuille à dominante taux (obligataire et monétaire), c'est à dire :

- Exposé entre 40% et 100% en produits obligataires et monétaires ;
- Jusqu'à 35% maximum en actions.

■ SRI⁽²⁾

+ faible			Risque	+ élevé		
1	2	3	4	5	6	7
+ faible			Rendement potentiel	+ élevé		

■ HORIZON DE PLACEMENT en année

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

■ CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Codes ISIN : FR0007027131
Ticker Bloomberg : DAMAPAT FP Equity
Forme juridique : Fonds Commun de Placement
Classification AMF : Sans classification
Date de création du fonds : 16/10/1998
Date de changement de stratégie : 24/05/2013
Indice de référence :
 20% MSCI AC World Index € + 80% Ester capitalisé
Affectation des résultats : Capitalisation
Devise de référence : Euro
Pays de référence :

Dépositaire : CACEIS Bank
Valorisateur : CACEIS Fund Administration
Valorisation : Quotidienne
Centralisation : 12h00
Souscription initiale : 1 part
Souscription ultérieure : 1 centième de part
Frais d'entrée : 2,5%
Frais de sortie : Néant
Commission de mouvement : Néant
Frais de gestion fixes : 1,50% TTC
Commission de surperformance (lorsque la performance du fonds est positive) : 15% TTC max. de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indicateur composite.

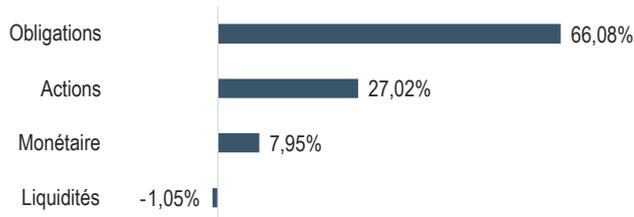


■ INDICATEURS DE RISQUE

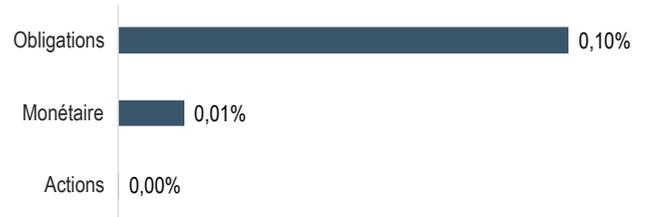
	Volatilité du fonds	Volatilité de l'indice	Ratio de Sharpe	Ratio d'information	Alpha	Beta	R2	Corrélation	Tracking Error
1 an	4,64%	1,97%	0,86	-0,99	-8,83%	1,80	0,58	0,763	3,38%
3 ans	4,33%	2,52%	-0,44	-1,55	-5,45%	1,22	0,50	0,711	3,10%
5 ans	6,11%	3,16%	-0,08	-0,86	-5,08%	1,61	0,69	0,833	3,90%

■ PORTEFEUILLE

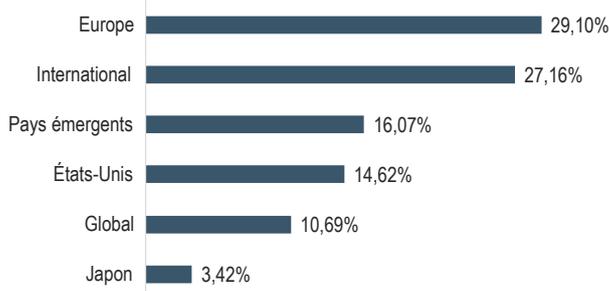
Stratégie



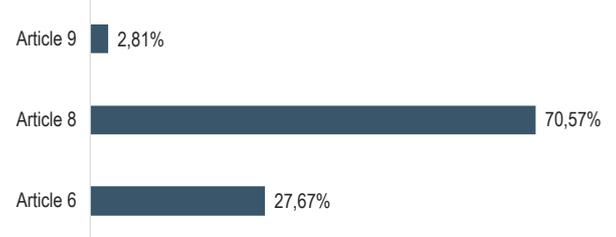
Contribution mensuelle par classes d'actifs



Répartition par zone géographique



Répartition par article SFDR



POIDS DE L'ACTIF NET

POIDS DE L'ACTIF NET	
Obligations	66,08%
Obligations EUR haut rendement	12,68%
Obligations EUR Crédit	10,69%
Obligations émergentes	10,55%
Obligations USD haut rendement	9,78%
Obligations EUR Court-Moyen Terme	7,94%
Obligations internationales	5,11%
Obligations convertibles	4,39%
Obligations USD Court-Moyen Terme	3,20%
Obligations indexées sur l'inflation	1,63%
Autres	0,12%
Actions	27,02%
Actions Europe	12,03%
Actions Pays émergents	5,52%
Actions Internationales	3,99%
Actions Japon	3,42%
Actions thématiques	2,06%
Monétaire	7,95%
Monétaire EUR	7,95%
Liquidités	-1,05%

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À LA PERFORMANCE SUR LE MOIS

5 + forts contributeurs à la hausse	Contribution
AI L-CQE MCESG-B	0,07%
H20 MLBN FC-IEC	0,06%
M-CONV SRI-IC	0,06%
DAM-DEL PR PW-I	0,05%
KEREN-CORP-I	0,04%
5 + forts contributeurs à la baisse	Contribution
H20-M/E DBT-I	-0,11%
AM MSCI BRAZIL-A	-0,11%
ALQ-IN SUBCO-Y	-0,04%
ECHIQ-ART INT-K	-0,03%
AM UST G IL BD-A	-0,02%

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

Achats	Ventes
SANSO SHORT DURATION-I EUR	SANSO SHORT DURATION-I EUR
KEREN CORPORATE-I	KEREN CORPORATE-I
-	-
-	-
-	-



■ DISCLAIMER

Sources : Delubac Asset Management, Bloomberg et Sustainalytics en date du 28 mars 2024

⁽¹⁾ SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : règlement européen qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur la durabilité des produits financiers, notamment sur la manière dont sont pris en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Le règlement définit 3 types de produits : les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ; les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ; les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG.

⁽²⁾ SRI : Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible et à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

⁽³⁾ Commission de surperformance : la commission de surperformance est conforme aux guidelines Esma depuis le 1^{er} janvier 2022

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la période de placement recommandée.

Les **fonds classés Article 9** ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Les **fonds classés Article 8** sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.

Les **fonds classés Article 6** sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

© 2024. Sustainalytics. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, sauf autorisation ; (3) ne constituent pas un conseil en investissement ni une approbation d'un produit ou d'un projet ; (4) sont fournies uniquement à titre d'information ; et (5) ne sont pas garanties comme étant complètes, exactes ou opportunes. Sustainalytics et ses fournisseurs de contenu ne sont pas responsables des décisions commerciales, des dommages ou autres pertes liés à ces données ou à leur utilisation. L'utilisation des données est soumise aux conditions disponibles sur <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

© 2024. Sustainalytics. All Rights Reserved. The information, data, analyses and opinions contained herein: (1) includes the proprietary information of Sustainalytics and/or its content providers; (2) may not be copied or redistributed except as specifically authorized; (3) do not constitute investment advice nor an endorsement of any product or project; (4) are provided solely for informational purposes; and (5) are not warranted to be complete, accurate or timely. Neither Sustainalytics nor its content providers are responsible for any trading decisions, damages or other losses related to it or its use. The use of the data is subject to conditions available at <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

Document non contractuel – Les informations ainsi que le contenu de ce document ne constituent ni une offre d'achat ni une proposition de vente. Préalablement à toute décision d'investissement, et pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à prendre connaissance du prospectus complet de l'OPCVM et du dernier document périodique disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : Delubac Asset Management - 10 rue Roquépine - 75008 Paris - www.delubac-am.fr - contact@delubac-am.fr - 01.44.95.39.99

Delubac Asset Management - SAS au capital de 1 667 681,02€- Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430 045 229 - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP00-009

